



COINGS

ECOLE PRIMAIRE CYDONIA

Règlement de la garderie périscolaire

Règlement adopté lors du Conseil municipal du 4 mars 2024

La garderie périscolaire de la Commune de Coings accueille, en dehors des horaires scolaires, les enfants scolarisés à l'école CYDONIA. Ce service fonctionne uniquement pendant les périodes scolaires. L'encadrement est assuré par des agents communaux et la Fédération des Organisations Laïques (FOL).

1. HORAIRES

La garderie périscolaire fonctionne durant la période scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi

- de 7h30 à 8h20 le matin
- de 16h à 18h30 **précises** le soir.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque année scolaire, la famille remplit et signe obligatoirement une fiche d'inscription et de renseignements par enfant.

3. FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE

- **Le matin** : les enfants sont confiés à l'agent d'accueil qui les enregistre.

L'enfant est sous la responsabilité de l'agent d'accueil dès le départ du parent. À 8h20, les enfants sont placés sous la responsabilité des enseignants.

- **Dès 16h**, les enfants restant à la garderie sont pris en charge par un agent communal et un personnel de la FOL.
- Les goûters sont fournis par les familles.
- **Seuls les parents ou les personnes figurant sur la fiche de renseignements** sont habilités à reprendre l'enfant le soir, après signature du registre et présentation d'une pièce d'identité.
- Prévenir le personnel d'accueil au **06 02 05 42 74** en cas de retard **exceptionnel** le soir.

4. ACTIVITÉS

La garderie périscolaire laisse à l'enfant le choix de son activité (jeux, repos, activité manuelle, lecture, travail scolaire, ...) en groupe ou individuellement.

Il est rappelé également que la garderie n'est pas un soutien scolaire, ni même une aide aux devoirs. Le travail scolaire reste sous la responsabilité des parents.

5. DROITS ET DEVOIRS

L'enfant a des droits :

- être respecté et écouté,
- exprimer auprès d'un adulte, un souci ou une inquiétude,
- être protégé contre une agression ou un harcèlement de la part d'autres enfants,

En cas de problèmes graves déclarés par l'enfant auprès des parents, ces derniers doivent rapidement prévenir la municipalité par mail à l'adresse suivante : mairie-de-coings@orange.fr

Mais il a aussi des devoirs :

- respecter les autres enfants et le personnel, en étant poli et courtois.

6. DISCIPLINE

En cas de non-respect des devoirs énoncés ci-dessus, et signalés par les agents de la garderie, la municipalité pourra être amenée à donner un avertissement. Les parents en seront informés par écrit, après un entretien préalable.

Au bout de trois avertissements pendant l'année scolaire, l'enfant sera exclu deux jours consécutifs de la garderie.

Il appartient aux parents d'informer et d'expliquer à leurs enfants les règles et de leur faire prendre connaissance de leurs responsabilités.

Un cahier d'incidents sera tenu par les agents de la garderie périscolaire.

7. ACCIDENT ET ASSURANCES

Une assurance responsabilité civile devra être souscrite par les familles. Une photocopie devra être jointe à la fiche d'inscription.

En cas d'accident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone.

En cas d'accident grave, l'enfant est confié au SAMU et le responsable légal est aussitôt informé.

8. DISPOSITIONS GENERALES

- La Municipalité décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de biens personnels amenés par les enfants à la garderie (bijoux, vêtements, jeux, etc., ...).
- Les élèves ne sont pas autorisés à introduire dans la garderie des jouets personnels, des bonbons, des boissons, etc. en dehors du goûter.
- Aucun élève ne sera autorisé à retourner dans sa classe après 16h00.
- Le fait d'inscrire un enfant à la garderie périscolaire implique l'acceptation du présent règlement qui prendra effet au début de l'année scolaire et est susceptible d'être modifié suivant la décision du Conseil Municipal.

9. TARIFICATION ET PAIEMENT

Le tarif est fixé par délibération du Conseil municipal.

Le recouvrement se fait par titre de recette.

Le maire
Jean-François MORIN

